

PROVINCE DU BRABANT WALLON



COMMUNE DE

**CHASTRE**

## COMMUNE DE CHASTRE

# AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la déclaration de politique communale telle qu'approuvée par le Conseil communal en sa séance du 19 février 2019, est déposée au secrétariat de l'Administration, avenue du Castillon 71 à 1450 Chastre, à partir du 22 février 2019 ou quiconque peut en prendre connaissance sans déplacement (en conformité avec l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

Fait à Chastre, le 22 février 2019

Par le Collège :

La Directrice générale,

THIBEAUX Stéphanie



Le Bourgmestre,

Thierry CHAMPAGNE

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la durée du présent affichage ne sera pas inférieure à 5 jours et se terminera au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Commune de Chastre – Service secrétariat général

Avenue du Castillon 71 – B 1450 Chastre

Bureaux accessibles : Du lundi au jeudi de 08 h00 à 16h30

Le vendredi, de 08h00 à 14h30

Tél. : 010/65.44.71 – Courriel : [info@chastre.be](mailto:info@chastre.be)

Site internet : [www.chastre.be](http://www.chastre.be)